

| EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines | | | |
|--|----|-------------------------|-----------|
| Nombre de délégués en exercice | 31 | Absents représentés : | 6 |
| Présents | 24 | Absent non représenté : | 1 |
| VOTANTS | | | 30 |

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 24 Février 2015, après convocation légale reçue le 18 Février 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, , Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Sabine CHAUVET (Pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE),
M. Thomas CONSTANTIN (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
Mme Arlette GARFAGNINI (Pouvoir donné à Mme Sylviane VERGIER),
M. François PANTAGENE (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),
M. Christian SOLLIER (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT),
Mme Isabelle VINSTOCK (Pouvoir donné à M. Claude PARENTI)

Etait Absent non représenté :

M. Lucien STANZIONE

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Subvention exceptionnelle à l'Association Syndicale Libre – Quartier de Beaulieu à Monteux

Madame Maryline EYDOUX, Vice-présidente, explique à l'assemblée que par délibération N°7 du 26 Novembre 2013, la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat a délibéré pour octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € à l'Association Syndicale Libre – Quartier de Beaulieu à Monteux.

Cette subvention inscrite aux crédits du budget de 2013, n'a pu être versée à l'Association Syndicale Libre Quartier de Beaulieu qui n'avait pas encore ouvert leur compte bancaire.

A ce jour, l'Association nous a fourni un Relevé d'Identité Bancaire,

Le Conseil Communautaire, Madame Maryline EYDOUX, Vice-présidente, entendue, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'inscrire cette subvention d'un montant de 1000 € au budget 2015

DECIDE de verser la somme de 1000 € à l'Association Syndicale Libre – Quartier de Beaulieu

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : 12/03/15

Affiché le :

